

## **Une licence énergétique pour répondre aux enjeux de demain !**

---

**Le Cnam s'efforce chaque année d'adapter ses formations aux besoins des entreprises et des bassins d'emploi dans lesquels elles sont implantées. Dans le contexte actuel de crise énergétique, la licence professionnelle Chargé d'affaires en thermique du bâtiment ne pourrait être plus adaptée aux besoins actuels.**

En partenariat avec le lycée professionnel Saint-Michel d'Art-sur-Meurthe, cette licence professionnelle a l'avantage d'être la poursuite d'études idéale après un **BTS ou un DUT** pour se professionnaliser par le biais de l'alternance.

Alors que la « RT2020 », ou réglementation environnementale des bâtiments a été appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que les prix des énergies s'envolent, cette licence préparera les élèves à **un métier d'avenir avec des débouchés certains.**

Accessible aux titulaires d'un Bac+2 (BTS, DUT, titre RNCP de niveau 5), cette licence permettra **de percevoir un salaire tout en exerçant un métier** et d'obtenir un diplôme à l'issue de l'année de formation.

### **L'alternance au Cnam**

L'alternance est devenue une modalité de formation très prisée dans le supérieur. Elle permet de partager son temps entre le Cnam et une entreprise d'accueil pour y mettre en pratique les connaissances théoriques. Les alternants sont des salariés à part entière, avec des missions et des responsabilités, définies dans le cadre de leur contrat.

Cerise sur le gâteau : à leur arrivée sur le marché du travail, ils peuvent afficher une première longue expérience professionnelle et être directement opérationnelle !

**Informations et inscription : [www.cnam-grandest.fr/LP11801A](http://www.cnam-grandest.fr/LP11801A)**

**Contact presse :** Cécile Brice – 03 83 85 49 04 – [cecile.brice@lecnam.net](mailto:cecile.brice@lecnam.net)